BULLETIN DES MARETS

N° 216 – novembre 2024

FÊTE DE NOËL

Dimanche 15 Décembre 2024 à 15h00

Salle des Fêtes d'Augers en Brie

TOUJOURS PAS D'HUMAINS À TOUS LES ÉTAGES….

Qu'est-ce qu'une vie en Société ? Vaste sujet s'il en est ! Mais la toute première réponse consisterait sans doute à dire que ce n'est pas vivre seul…Et pourtant….

Tout s'éloigne Mesdames et Messieurs ! Tous les jours, à chaque instant, on s'isole, on nous isole, au nom de préceptes fallacieux et manipulateurs. Qu'en est-il de la proximité absolument nécessaire à une vie en société ? Qu'en est-il de la solidarité nécessaire pour tout un chacun au moins une fois dans sa vie ? Qu'en est-il des services publics devenus des « sévices publics » tant les atteindre est compliqué, même et surtout téléphoniquement ou informatiquement. Il faut faire le 2 ou le 3 ou le 4 et passer d'une intelligence artificielle à une inintelligence réelle. Et puis ça coince au bout du bout parce que le service (!) se déclare indisponible et qu'il faudra tout recommencer. Les exemples abondent à tous les niveaux : où sont passés les médecins ? Vite, une alerte disparition !! Les services postaux s'éloignent et nos facteurs vont-ils suivre ? Les services de gendarmerie et de police ont des effectifs ridicules alors que l'effectif du banditisme ne diminue pas, c'est le moins qu'on puisse dire …..Les Sans Domicile Fixe devaient disparaître dans l'année selon les divers Présidents de la République qui se sont succédés et au total cela augmente, les enseignants sont de moins en moins nombreux et de plus en plus non formés. Recrutement au niveau de l'Académie de Créteil = moins de candidats au concours que de places disponibles et admission à partir de 4/20 en Français et 3/20 en Mathématiques !!!?? Les hôpitaux ferment les uns après les autres, et ils sont toujours en détresse ! Aux fous, à l'aide Camarades. La pente est rude et elle s'incline de plus en plus.

Vous n'en avez pas assez de ce monde dit moderne qui déshumanise tout, absolument tout ? Et pourquoi ? Les raisons sont sans doute multiples et complexes et ce n'est pas dans cette page de vérités ou d'élucubrations personnelles que la solution germera. Mais tout de même il existe, me semble-t-il, une première évidence : l'argent, le flouze, le pèze. Dans tous les domaines évoqués ci-dessus, et d'en plein d'autres encore, il faut injecter des finances (tant que l'argent ne sera pas supprimé partout dans le Monde, mon vieux rêve libertaire…) et faire des choix qui ne seront pas à fonds perdus pour la plupart puisqu'ils permettront davantage de formation, d'embauche, de sécurité, de proximité, d'assistance, de solidarité et donc moins de chômage, d'isolement, d'abandons.

Il n'y a plus d'argent me dit-on ? Foutaises ! Le nombre de milliardaires augmente sans cesse. Les Grands Patrons ont des rémunérations indécentes, de même que les footballeurs et autres sportifs célèbres, les artistes aux contrats démesurés et bien d'autres encore. On se demande pourquoi la maladie de l'argent frappe ainsi les plus fortunés… Plus, toujours plus et encore plus et plus encore ! On ferme des entreprises, on licencie, on écarte, on fragilise toute une famille qui gagne peu parce que trop souvent on s'est gavé sans vergogne. Pourtant aucun coffre-fort ne suit un corbillard ….

Le monde associatif est aujourd'hui quasiment le seul à intervenir, bénévolement pour la plupart des intervenants, afin de réduire autant que faire se peut la fracture sociétale qui s'agrandit au fil des jours. Par ailleurs, j'estime, à la différence de bien d'autres sans doute, que le nombre important, même s'il diminue, des communes de France est une richesse sociétale parce qu'il s'agit pour la mairie d'une structure de proximité immédiate, même si souvent elle n'est qu'un centre d'orientation. Mais elle est là, elle existe et c'est une lumière qui brille dans la nuit de l'isolement.

Que d'emplois encore à créer en réinjectant de l'Humain dans notre société, avec pour conséquence une amélioration importante de la situation de beaucoup d'entre nous, ici, ailleurs et autre part !! Qu'est-ce qu'on attend ? Une révolte ? Une révolution ? Avec les désespoirs qui les précèdent. C'est à cela que doivent s'attacher ceux qui sont soi-disant élus par et pour le Peuple et qui finissent par roter de plaisir au banquet des notables et des repus.

Gérard COGNYL

Josette, fleur, chat : « *il n'y a pas de honte à préférer le bonheur...* »

Pour accompagner mon propos du mois, la photo de cette plante que j'évoquais déjà dans le bulletin précédent, la Schlumbergera ou plus communément la cactacée de Noël en pleine floraison et, en lien avec celle-ci, cette citation qui vient du Koan Zen, un art de vivre de la Chine bouddhiste des 12 et 13èmes siècles : *« L'homme regarde la fleur et la fleur sourit »*... ensemble qui, en phase avec Gérard Cognyl me fait penser à Dame Josette, sourire de chaque jour réactivé avec humour dans sa page mensuelle d'alors, Dame Josette que nous saluons.

Dans sa page du bulletin de mars de l'année passée par exemple – je reviens volontiers vers les parutions antérieures que j'aime relire – elle évoquait des vérités en lien joliment avec les événements que nous vivons actuellement, comme cette citation de Pierre Daninos: *"La France est le seul pays du monde où, si vous ajoutez dix citoyens à dix autres, vous ne faites pas une addition, mais vingt divisions... "*. Actuellement, nous n'en sommes pas loin !

Ou encore dans un autre ordre d'idées, compte-tenu de ce que nombre de personnes viennent de vivre dans des domaines distincts mais liés : *"Vous connaissez la différence entre les prévisions économiques et les prévisions météorologiques ? Parfois, à la météo, ils prévoient le temps qu'il va faire..."*, pensée que Josette attribuait à Anne Roumanoff.

Je ne vais pas terminer ce court propos sans évoquer une situation qu'elle nous proposait un an après, dans le bulletin de mars 2024 ce qui me permet de joindre une photo de l'une de nos chattes qui nous a montré qu'elle aimait la neige et qui dans un contexte favorable, le montrait ces jours-ci avec un bel entrain. C'était "pour rire", titrait Josette : Une dame interroge la petite bonne qu'elle vient d'engager et elle conclut :*"Je crois que nous allons bien nous entendre. Cependant je voudrais vous poser une question importante : Aimez-vous les chats ? Les chats, je ne sais pas Madame, mais vous savez, je suis habituée à manger de tout !"*

Rémi TILLET

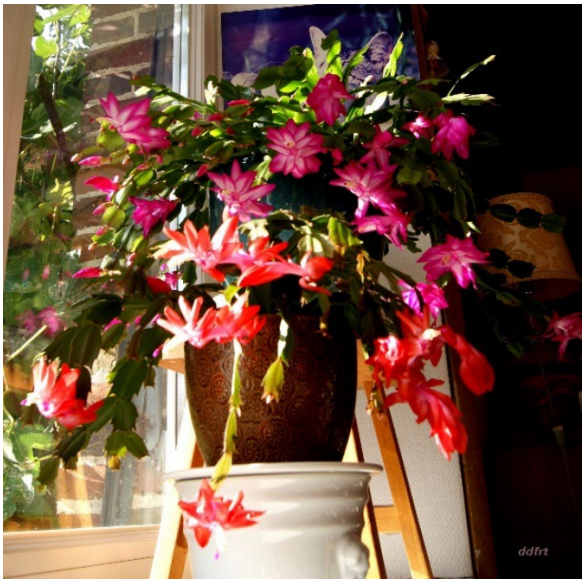

AVIS AU PUBLIC

Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

Je rappelle l'engagement pris par le Conseil Municipal en matière de définition des ZAER communales dans le cadre de la démarche de lancement approuvée par délibération le 09 Décembre 2023.

Par ailleurs, lors de sa séance du 09 Avril 2024, le Conseil Municipal avait envisagé les priorités suivantes à valider ou non lors de la prochaine séance après nouvelles éventuelles réflexions pour être ensuite mises en consultation publique auprès de la population du village avant validation définitive:

- Privilégier la géothermie de surface (pompe à chaleur)
- Refus des éoliennes par ailleurs incompatibles avec notre PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Refus des champs solaires car la quasi-totalité des espaces non construits sont en Zone Nature (ZN) dans notre PLU.
- Méthanisation : sans objet car le potentiel déjà atteint sur le territoire de la Communauté de Communes est important.

Ces options valables sur tout le territoire communal ont été acceptées à l'unanimité lors de la séance du 08 Juillet 2024 et sont donc, par cet avis, présentées au public pour consultation pour une durée minimale de 21 jours.

Tout avis peut être transmis directement en mairie par courrier ou courriel ou sur RV.

Cette concertation prendra fin le 31 Décembre 2024

Le Maire

Gérard COGNYL

mairie.lesmarets@gmail.com

Tél :01 64 01 00 43

06 08 87 07 99

Site internet = lesmarets.com

01 64 01 93 81

COMMUNIC'ACTIONS MUNICIPALES

Anniversaires :

Sont à fêter du 15 Novembre au 14 Décembre sauf erreur ou omission que vous voudrez bien me signaler et excuser. Et si la date est déjà passée du fait du sempiternel retard apporté à la confection du Bulletin, cela fera toujours une occasion de plus de boire un coup à nouveau !

Pascal TRAN né un 15 Novembre

Thibault FAVREAU né un 19 Novembre

Angélique RAVARY née un 20 Novembre

Élodie CARRU née un 22 Novembre

Josette BORNET née un 27 Novembre

Paulette PHILIPPON née un 01 Décembre

Franck NODARI né un 08 Décembre

Communication :

Rémi Tillet, photographe toujours en éveil et tellement attentif à tout ce qui existe, nous rappelle sans cesse qu'il suffit d'ouvrir l'œil pour percevoir les éclairages, faibles ou forts, du chemin à suivre.

Et Didier Terrier avec des mots croisés, encore de son cru. Mais il nous a annoncé ne pas poursuivre en 2025 faute de temps mais surtout parce qu'il commencerait à être à court d'idées…. 1ère grille en septembre 2021; 40 grilles (mois prochain compris) se sont succédées pour un total de 600 mots. Très beau travail pour le plaisir des amateurs. Grand merci à lui. Et il revient quand il veut, bien entendu ! avec les sujets de son choix.

Je vous le rappelle : n'hésitez pas à intervenir pour tout sujet ou critique de votre choix. Nos colonnes vous sont ouvertes. Souvenirs, photos, anecdotes, recettes ou autres, opinions diverses... Vous avez tous quelque chose à dire et ce Bulletin a été conçu pour cela.

RAPPEL : nous avons mis en place l'application « Panneau Pocket » qui vous permet d'accéder à des informations rapides sur l'actualité communale et autres. C'est gratuit et à télécharger sur Google par exemple, soit en téléchargeant cette application sur votre ordinateur = app.panneaupocket.com

A ce jour, 141 d'entre vous sont « abonnés » aux informations des Marêts et 1335 connexions ont été notées depuis le 28 Octobre 2024 sur notre application communale ! N'hésitez pas, c'est un bel outil d'information rapide et d'alerte en cas d'urgence.

Fête :

La Fête de Noël se tiendra à Augers en Brie le dimanche 15 décembre 2024 à 15 h 00 dans la salle des fêtes avec distribution des cadeaux par le Père Noël .

Auparavant, nous assisterons à un nouveau spectacle confectionné par la « Compagnie Errance » qui a imaginé une adaptation théâtrale d'une œuvre de Pierre Bottero « La quête d'Ewilan »

C'est un spectacle qui donne envie de découvrir l'œuvre et l'univers des livres de Bottero, par les valeurs qu'ils portent, par la force de l'imaginaire, par l'aller-retour constant entre la fiction et la réflexion qu'elle renvoie sur notre propre monde.

Musique, chants, lectures théâtralisées seront sur scène pour le plus grand bonheur des petits et grands.

RPI :

Lors de la réunion en Sous-Préfecture le 09 Octobre 2024, en présence de M. Jean-Bernard ICHÉ, Sous-préfet de Provins, M. Gilles BOUSQUET, Adjoint à l'IA-DASEN 77 en charge du 1er degré (en audio), Mme Sophie FORT, Inspectrice EN de la circonscription de Provins, M. Gérard COGNYL, Maire des Marêts et Président du RPI, M. Alain HANNETON, Maire d'Augers-en-Brie, M. Jacky GUERGAULT, 1er Adjoint de Courchamp, M. Flavien BLANCHARD, Maire de Rupéreux, Mme Catherine GALLOIS, Maire de Saint-Hilliers, avec M. Hugo PIERRU, 1er Adjoint, et Mme Anabela CRINON, 3e Adjointe, M. Jacques SIMONY, Maire de Voulton, avec Mme Muriel VERCRUYSSEN, 2e Adjointe, M. Tony PITA, Maire de Villiers-Saint-Georges, M. David BEAU, chargé de mission ingénierie territoriale – SP Provins.

Compte-rendu de cette réunion :

« Introduction par M. le Sous-préfet rappelant synthétiquement les conclusions de la précédente réunion du 11 juillet 2024. Il avait en effet été acté que les élus se positionnent sur un scénario de réorganisation ou de dissolution du syndicat, après la rentrée scolaire, soit après que les derniers effectifs réels des écoles soient connus.

Comme convenu, Mme Fort a présenté ainsi les effectifs stabilisés de la rentrée 2024 pour le RPI (en baisse de 12 élèves par rapport à 2023.

J'ai exposé le résultat des travaux des élus sur les scénarios envisagés lors de la réunion précédente. Seuls trois apparaissent finalement viables (avec toutefois des coûts et une stabilité sur le moyen terme variables de l'un à l'autre), à savoir :

- dissolution pure et simple du syndicat scolaire (pour mise en place d'une organisation « conventionnelle » par chaque commune pour la rentrée 2025) ;

- réduction a minima par la sortie de Rupéreux et Courchamps (cette solution n'est pas privilégiée car elle ne résout par la problématique des coûts et du temps de transports) ;

- réduction à 3 communes (Augers-en-Brie, Les Marêts, et Voulton) pour l'accueil des élèves de la Maternelle au CM2 (cette solution n'est pas privilégiée car elle représente un fort surcoût pour les membres restants, d'autant plus dans le cas de la conservation des 2

sites, et une fragilité quant à la gestion des effectifs qui sont actuellement de 12 maternelles et 33 élémentaires).

Le scénario envisagé serait donc la dissolution du syndicat scolaire, avec toutefois un point de vigilance concernant le personnel territorial, mais également les enseignants.

M. Bousquet remercie l'ensemble des élus pour leur accueil lors de ses visites dans chaque site scolaire qu'il a réalisées. Il confirme la capacité de Villiers-Saint-Georges d'accueillir tout ou partie des élèves des communes du RPI qui avaient émis ce souhait.

Tour de table des élus qui sont invités à exposer leur avis sur le scénario privilégié :

- Pour Saint-Hilliers, Mme Gallois exprime son rejet, considérant qu'il représente, selon elle, un abandon des élèves de sa commune, alors qu'elle souhaite boucler un programme de rénovation/ extension de son école ;

- Pour Rupéreux, M. Blanchard confirme que ce scénario correspond à la volonté de sortie exprimée par sa commune depuis 2020 ;

- Pour Courchamp, M. Guertault abonde aussi dans ce sens ;

- Pour Augers-en-Brie, M. Hanneton approuve ce scénario par défaut, au vu des coûts trop lourds à supporter pour sa commune dans le cas d'un RPI réduit à trois (doublement des charges) ;

- Pour les Marêts, M. Cognyl est ouvert sur différentes formules, mais précise que son conseil municipal tend clairement vers la réduction des coûts et donc privilégie la dissolution malgré le regret de voir fermer des écoles ;

- Pour Voulton, M. Simony souligne la volonté de trouver toute solution pour ne pas laisser vide son bâtiment scolaire refait à neuf. Il indique que le manque d'effectif et les surcoûts projetés poussent à la dissolution (sa commune envisage toutefois de se rapprocher des écoles de Provins, plus proches, et non de Villiers-Saint-Georges).

M. le Sous-préfet propose que soit étudié le scénario de dissolution du syndicat scolaire pour permettre aux instances délibératives de se positionner le cas échéant, et le moment venu, en connaissance des enjeux juridiques, financiers, patrimoniaux et liés au personnel (sort des titulaires et contractuels employés par le Syndicat, des biens, etc..) »

Dans ce cadre, une réunion sera donc organisée, en Sous-préfecture, le 16 Décembre 2024avec l'appui des services de la DDFIP (Trésorerie Départementale) , de la direction des relations avec les collectivités locales de la Préfecture, en présence des représentants de l'Éducation nationale et d'Île-de-France Mobilités (Transports scolaires).

En l'état, aucune option n'est interdite, même autre que celles mentionnées dans ce compte-rendu. La réflexion générale se poursuit, sachant que les 6 communes composant ce RPI sont souveraines quant à leur choix de sorte que l'évolution éventuelle de ce Syndicat devra d'abord faire l'objet d'une validation par le Conseil Syndical à la majorité simple. En cas de validation à ce niveau (à défaut, rien ne bouge), cette validation est soumise au vote des 6 conseils municipaux et pour être effective, elle doit recueillir l'accord soit de la moitié des communes adhérentes (donc 3) représentant les 2/3 de la population du groupement (soit 1520

habitants X 2/3 = 1014 habitants) ou l'accord des 2/3 des membres (soit 4) représentant la moitié de la population (soit 760 habitants).

Il conviendrait ensuite, si la validation est votée, d'avoir un accord à l'unanimité des 6 communes sur la répartition des charges financières en cours, du matériel et surtout du personnel titulaire protégé et garanti pendant au moins 1 an. A défaut persistant d'unanimité, un recours au Préfet est possible….

Site Internet Communal :

Vous pouvez le consulter en tapant « **lesmarets.com** » sur ordinateur, tablette ou téléphone portable.

De nombreuses informations pratiques sont ainsi accessibles, telles que transports, garderies, ordures ménagères, tourisme, Plan Local d'Urbanisme (PLU). De même, histoire locale, photos, vidéos.

Il convient de mettre ce site à jour dès que possible car le temps passe et certaines informations ne sont plus d'actualité ou doivent être complétées. De même que la page « Facebook » toujours en cours de paramétrage et de réalisations. Vous pouvez d'ores et déjà y voir certaines choses mais je ne maitrise toujours pas grand-chose pour l'instant. Je dois apprendre ! et prendre le temps ….

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Mercredi 8 h à 12h et 12 h30 à 16 h30

Samedi 8 h à 12 h

Le Maire

Gérard Cognyl

mairie.lesmarets@gmail.com

Tél :01 64 01 00 43

06 08 87 07 99

Site internet = lesmarets.com

01 64 01 93 81